



Guided by Integrity, Honesty, Professionalism, Compassion, Respect and Accountability

Les valeurs de la GRC reposent sur l'intégrité, l'honnêteté,  
le professionnalisme, la compassion, le respect et la responsabilisation

Le 25 avril 2024

Monsieur John Williamson, député  
Président  
Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario  
K1A 0A6

Monsieur le Président,

Je vous remercie de votre invitation à faire partie d'un groupe de témoins dans le cadre de l'étude du Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes sur le rapport 3, Programme des services de police des Premières nations et des Inuits, des rapports 2024 du vérificateur général.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) accepte votre invitation et se prépare à comparaître devant le Comité. Cependant, en ce qui concerne la partie de la motion qui dit :

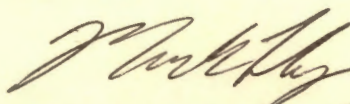
*Les organisations qui sont invitées à comparaître devant le comité pour discuter des constatations d'une vérification doivent fournir un plan d'action au comité au plus tard 48 heures avant l'audience.*

Le rapport 3, Programme de police des Premières nations et des Inuits, des Rapports 2024 du vérificateur général a été déposé à la Chambre des communes le 19 mars 2024. Depuis cette date, la GRC a travaillé avec diligence pour consulter l'ensemble de l'organisation afin de répondre aux recommandations de l'audit, y compris l'élaboration de mesures spécifiques et de calendriers pour leur réalisation et l'identification des personnes responsables de la réalisation.

En raison de l'ampleur de la collaboration et de la coordination entre la GRC et d'autres ministères tels que la Sécurité publique, l'organisation aura besoin des six mois impartis pour élaborer un plan d'action de gestion complet. La GRC soumettra ensuite ce plan au Comité et au Bureau de la vérificatrice générale. Entre-temps, la GRC collabore avec la Sécurité publique pour contribuer à son plan d'action provisoire de la direction, en ce qui concerne les recommandations dont la GRC n'est pas responsable, et ce travail se poursuit parallèlement.

J'espère que cette question n'empêchera pas la GRC de participer à la comparution du 30 avril 2024. Néanmoins, si le comité décide de reporter la comparution à une date où le plan sera prêt, je comprends cette décision.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

 par-internal  
2024/04/25

Mike Duheme  
Commissaire